## TRAITÉ DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DU DÉPÔT DES MICRO-ORGANISMES AUX FINS DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE BREVETS

## FORMULE INTERNATIONALE

DESTINATAIRE	RÉCÉPISSÉ EN CAS DE DÉPÔT INITIAL délivré en vertu de la règle 7.1. par l'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE identifiée au bas de cette page
NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT	
I. IDENTIFICATION DU MICRO-ORGANISME	
Référence d'identification donnée par le DÉPOSANT :	Numéro d'ordre attribué par l'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE :
II. DESCRIPTION SCIENTIFIQUE ET/OU DÉSIGNA	TION TAXONOMIQUE PROPOSÉE
Le micro-organisme identifié sous le chiffre I était accompag d'une description scientifique d'une désignation taxonomique proposée (Cocher ce qui convient)	gné :
III. RÉCEPTION ET ACCEPTATION	
La présente autorité de dépôt internationale accepte le micro- le	organisme identifié sous le chiffre I, qu'elle a reçu (date du dépôt initial) <sup>1</sup> .
IV. RÉCEPTION D'UNE REQUÊTE EN CONVERSIO	N .
La présente autorité de dépôt internationale a reçu le micro-organisme identifié sous le chiffre I le (date du dépôt initial) et a reçu une requête en conversion du dépôt initial en dépôt conforme au Traité de Budapest le (date de réception de la requête en conversion).	

Formule BP/4 (première page) (01/01/2023)

En cas d'application de la règle 6.4.d), cette date est la date à laquelle le statut d'autorité de dépôt internationale a été acquis.

V. AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE	
Nom et adresse :	Signature(s) de la (des) personne(s) compétente(s) pour représenter l'autorité de dépôt internationale ou de l'(des) employé(s) autorisé(s) :
Adresse électronique <sup>2</sup> :  Numéro de téléphone <sup>2</sup> :	Date :

Formule BP/4 (deuxième et dernière page) (01/01/2023)

Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre le déposant et l'autorité de dépôt internationale.